

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 20/05/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, Y. AVOIRTE (CD), MME Y. RU'PERT

Absent excusé : M. H. SOULE, L. JOUBERT. P.ALEXANDRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS SENIORS

D5-C du 24/03/19

20489162 ABLIS FC SUD 78 1 / ST ARNOULT FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme et 1 avec sursis au terrain du stade TOM VANTHEEMSCHE 1 pour l'équipe séniors 1 d'Ablis.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2019/2020.

DEMANDES CDM

D1-U DU 26/05/2019

51681.2 FEUCHEROLLES USA 6 / VILLIERS MAHIEU AS 5

Demande de FEUCHEROLLES pour jouer ce match le 02 juin 2019.

Le championnat se terminant le 26 mai, et cette rencontre n'ayant aucune influence sur le classement, la Commission dit match neutralisé.

U17

D2-A DU 19/05/19

52233.2 HOUILLES S.O. 1 / FEUCHEROLLES U.S.A. 1

Ce match n'ayant pas été joué en raison du terrain impraticable et n'ayant plus de date pour reporter cette rencontre, qui n'aura aucune influence sur la montée ou descente, la Commission dit match neutralisé.

D4-A DU 22/05/2019

52378.2 GARGENVILLE/MEZI 2 / CARRIERES GRESILLONS 1

Demande de GARGENVILLE et de CARRIERES GRESILLONS pour

jouer ce match le 02 juin.

Ce match n'ayant aucune influence sur le classement, la Commission dit match neutralisé.

U15

D5-A DU 18/05/2019

55033.2 POISSY AS 4 / PORCHEVILLE FC 1

Demande de POISSY pour jouer ce match à 12h, mais impossibilité de l'équipe de PORCHEVILLE.

Le championnat devant se terminer le 26 mai 2019, les deux clubs n'arrivant pas à se mettre d'accord sur l'horaire et l'équipe de POISSY jouant hors championnat, la Commission dit match neutralisé.

D5-B DU 11/05/19

55072.2 VILLENES ORGEVAL 2 / ACHERES C.S. 1

N'ayant plus de date disponible pour reporter ce match, qui n'aura aucune influence sur la montée ou descente, la Commission dit match neutralisé.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

Situation du club de 500411 POISSY AS :

En application de la décision du Comité Directeur de Ligue du 29 avril 2019, l'équipe Seniors 3 ayant disputé une rencontre :

D3-B 50328.2 POISSY AS 3 / CHATOU AS 2 DU 19/05/2019

L'équipe Vétérans POISSY AS 11 ayant disputé une rencontre.

D4-A 51188.2 POISSY AS 11 / MEULAN CN 12 DU 19/05/2019

La commission retire un point au classement à l'équipe Séniors 3 et l'équipe Vétérans 11.

Situation du club de 519112 LIMAY ALJ :

En application de la décision du Comité Directeur de Ligue du 29 avril 2019, l'équipe Seniors 2 ayant disputé une rencontre :

D3-A 50262.2 LE PECQ US 2 / LIMAY ALJ 2 DU 19/05/2019

L'équipe Vétérans de LIMAY ALJ 11 ayant disputé une rencontre :

D2-A 50929.2 GARGENVILLE-LAINVILLE 11 / LIMAY ALJ 11 DU 19.05.19

La commission retire un point au classement à l'équipe Séniors 2 et l'équipe Vétérans 11.

Situation du club de 580962 LA TOILE :

En application de la décision du Comité Directeur de Ligue du 29 avril 2019, l'équipe 2 ayant disputé une rencontre :

FUTSAL D1 54260.2 LA TOILE 2 / ROSNY S/S CSM 1 DU 17/05/19

La commission retire un point au classement de l'équipe 2 de la Toile.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE U15

D1-U DU 11/05/2019

52668.2 CONFLANS F.C. 1 / MAUREPAS AS 1

Pris note du rapport de MAUREPAS et CONFLANS.

D4-B DU 11/05/2019

52938.2 CONFLANS F.C. 2 / BAILLY NOISY SFC 2

Pris note du rapport de CONFLANS.

D4-B DU 11/05/2019

52937.2 VILLEPREUX F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

Pris note du rapport de VILLEPREUX.

D4-C DU 11/05/2019

52980.2 NEAUPHLE-PONT. 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

Pris note du rapport de NEAUPHLE.

D5-B DU 11/05/2019

55074.2 CARRIERES GRESILLONS 2 / ANDRESY F.C. 1

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.

D5-C DU 11/05/2019

53161.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / HOUILLES A.C. 3

Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE.

FUTSAL

D1-U DU 10/05/2019

54232.1 LA TOILE 2 / LES NOMADES FUTSAL A 1

Pris note du rapport de LA TOILE.

La commission sanctionne l'équipe de LA TOILE 2 selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

DEMANDES DE RAPPORT SENIORS

D6-A DU 19/05/2019

50705.2 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / MANTES U.S.C. 2

La commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

D4-C DU 11/05/2019

52981.2 FONTENAY LE FLEURY 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

La commission demande aux deux clubs et à l'arbitre un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

D5-A DU 11/05/2019

55028.2 MANTES LA VILLE F.C 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

La commission demande à MANTES LA VILLE un rapport sur la non utilisation de la tablette.

D5-C DU 11/05/2019

53157.2 CARRIERES S/SEINE US 2 / HOUILLES S.O. 2

La commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-C DU 11/05/2019

53160.2 PARIS ST GERMAIN FC 3 / SARTROUVILLE F.C. 2

La commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B DU 13/05/2019

60106.2 CARRIERES S/SEINE US 1 / PATRON.LAIQUE 1

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.